

## Madame, Monsieur,

Afin de mettre en place les prélèvements de l'année universitaire 2020/2021 aux échéances souhaitées dans l'engagement du garant financier, nous vous adressons le mandat de prélèvement à compléter en indiquant les références bancaires "IBAN" ainsi que le code BIC.

Ce mandat de prélèvement contient une référence unique de mandat appelée RUM qui apparaitra sur chaque prélèvement (N° de l'étudiant et N° d'ordre).

Nous vous remerçions de retourner l'intégralité du présent document et de joindre impérativement à ce mandat un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

En cas de réclamation relative à vos prélèvements SEPA, vous pourrez adresser vos demandes à IFEPSA - Service Comptabilité (Mme COURANT) - 49 rue des Perrins - BP 40071 - 49136 LES PONTS DE CÉ

En cas de révocation ou modification (ex : changement de coordonnées bancaires) de mandat, vous pourrez adresser vos demandes à : IFEPSA - Service Comptabilité - 49 rue des Perrins - BP 40 071 - 49136 LES PONTS DE CÉ.

Le Directeur de l'IFEPSA Philippe MATHÉ

Mandat de prélèvement SEPA	rélèvement que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	
Référence unique du mandat :		Identifiant créancier SEPA : FR16ZZZ446116
Débiteur :		Créancier:
Votre nom		Nom IFEPSA
Votre adresse		Adresse 49 rue des Perrins - BP 40071
Code Postal Pays	Ville	Code Postal 49136 Ville LES PONTS DE CÉ Pays FRANCE
IBAN		Paiement Répétitif Ponctuel
Signature	<b>9</b> :	Nota : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque  Veuillez compléter tous les champs du mandat